



Commune d'Altorf
Accueil Périscolaire et Extrascolaire Pomme de Pic
TARIFS 2022 - 2023

Bases mensuelles / Tarifs Annuels	T1	T2	T3	T4	T5	T6
Quotient familial	0 - 500	501 - 700	701 - 1000	1000 - 1500	1500 - 1800	+1800
Forfait mensuel 4j midis*	117,20	134,80	155,30	181,50	196,10	203,10
Forfait mensuel 3j midis*	87,50	100,60	115,90	135,50	146,40	151,60
Forfait mensuel 2j midis*	63,50	73,00	84,10	98,30	106,20	110,00
Forfait mensuel 1j midi*	32,00	36,80	42,40	49,60	53,60	55,50
Forfait mensuel 4 soirs*	44,30	51,00	58,70	64,50	67,50	70,40
Forfait mensuel 3 soirs*	33,00	38,10	43,80	48,10	50,30	52,50
Forfait mensuel 2 soirs*	23,90	27,50	31,60	34,80	36,40	37,90
Forfait mensuel 1 soir*	12,60	14,60	16,70	18,40	19,20	20,10
Forfait mensuel 4j midi + soir *	145,40	167,60	192,60	211,90	221,50	231,10
Forfait mensuel 3j midi + soir *	108,50	125,10	143,80	158,10	165,30	172,50
Forfait mensuel 2j midi + soir *	79,00	91,00	104,60	115,00	120,30	125,50
Forfait mensuel 1j midi + soir *	39,90	46,00	52,80	58,10	60,80	63,40
Forfait mensuel Semaine Midi+Soir+Mercredi journée	182,30	210,00	241,40	265,60	277,60	289,70
Forfait mensuel mercredi matin + repas	26,50	30,50	35,10	38,60	40,40	42,10
Forfait mensuel mercredi journée	48,50	55,90	64,20	70,70	73,90	77,10
Vacances scolaires						
Journée	14,90	16,80	19,30	19,90	20,50	21,20
Semaine de 4 jours	57,10	64,50	74,20	76,40	78,60	81,60
Semaine de 5 jours	70,60	79,80	91,70	94,40	97,20	100,80
Pass' Vacances - Forfaits						
Pass' 3 semaines	19,80	22,40	25,80	26,50	27,30	28,30
Pass' 5 semaines	33,10	37,30	42,90	44,20	45,50	47,20
Accueil ponctuel						
Extension d'accueil 18h00 - 18h30				1,7		
Mercredi matin avec repas 08h00 - 13h30	8,20	9,20	10,60	10,90	11,20	11,70
Mercredis journée avec repas 08h00 - 18h00	14,90	16,80	19,30	19,90	20,50	21,20
Midi seul (à l'unité) en périscolaire LMJV	9,60	10,90	12,50	12,90	13,30	13,80
Soir seul (à l'unité) en périscolaire LMJV	4,10	4,60	5,30	5,50	5,60	5,80
Midi + Soir (à l'unité) en périscolaire LMJV	12,20	13,80	15,80	16,30	16,80	17,40

Tous les tarifs sont exprimés en euros.

La classification des tarifs est fonction des Quotients Familiaux édictés par votre CAF basés sur l'imposition des revenus. En cas de non justification d'appartenance à tel Quotient Familial, le tarif le plus élevé sera automatiquement appliqué.

La formule annualisée est un forfait payé mensuellement. Une fois cette formule adoptée, seuls des cas de forces majeures peu vent motiver un changement de régime. Le forfait de la formule annualisée est à régler chaque mois durant toute la période d'ouverture du centre (base d'une année scolaire).

* les tarifs annualisés midis seuls, soirs seuls ou midis+soirs ne comprennent pas les mercredis. Les jours choisis sont des jours fixes pour toute l'année scolaire (tous les lundis, tous les mardis ... etc)

Le Pass vacances est valable pour 3 ou 5 semaines complètes sur le temps des petites ou des grandes vacances. Une semaine ent amée est une semaine déduite. Le pass est utilisable pour les semaines de vacances sur le temps de l'année scolaire du 1er septembre au 31 août de l'année suivante. Au cun report de semaines non consommées ne pourra être effectué sur l'année suivante. Le pass vacances fonctionne sur le principe d'un forfait payable mensuellement sur 10 mois d'activité de septembre à juin de l'année suivante.

Le tarif 4 jours vacances n'est valable que pour les semaines comprenant un jour férié. En cas de sortie ou projet spécifique : supplément de 5,5 € l'unité.

Une majoration de 20% est appliquée pour les résidents hors commune.

En cas de retard après fermeture de la structure : 10 € par demie heure de retard.